



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 102723

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la refondation du code du travail qui doit, selon la loi travail, plus communément appelée du nom de la ministre, être menée par une commission dont l'installation a été annoncée pour le début de l'année. Il rappelle l'importance de cette réécriture du code du travail selon une nouvelle architecture, la description des travaux occupant l'intégralité de l'article 1 de la loi, le seul à avoir été réellement débattu par les députés. Il souhaite connaître quand cette commission sera mise en place, et quelle en sera sa composition.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102723

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1214

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)